

CONDOLÉANCES

Le Rabbin, le Président M. Armand Ohana, le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères condoléances à la
 1) famille Abittan pour le décès de M. Sam Abittan Z"l.
 2) la famille Abergel pour le décès de M. Judah been Ester Sebbag Z"l père de Judith Sebbag Abergel épouse de Michel Abergel. 3) À M. Georges Benouaiche pour le décès de sa soeur Céline en France. et nous leur assurons de notre affection et de notre soutien

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

Suzanne Saada Dayan bat Sultana Z"l 21 Tévét - 29 Déc.
 Eliyahou Acoca bar Messouda Z"l 22 Tévét - 30 Déc.
 Fibi bat Hanna Elbaz Z"l 22 Tévét - 30 Déc.
 Rachel bat Frea Oyahon Z"l 22 Tévét - 30 Déc.
 Mimoun Elbaz Z"l 25 Tévét - 2 Janv.
 Messod Sarah Z"l 26 Tévét - 2 Janv.
 Aimée Assayag Z"l 26 Tévét - 2 Janv.

KIDDOUCH CHABBAT

Sera annoncer

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: 1) M. Dayan Raphaël pour la nahala de sa mère Suzanne Saada Dayan Bat Sultana Z"l
 2) La famille Acoca (Armand, Maurice et Simone) pour la nahala de leur frère Eliyahou Acoca bar Messoda Z"l
 3) Mme Elbaz Ninette pour la nahala de son époux Mimoun Elbaz Z"l
 4) Mr Assayag Simon pour la nahala de son père Aimée Assayag Z"l

KOLLEL HEKHAL SHALOM

DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

BS"D, Vous êtes tous invités chaque matin du **Dimanche au Jeudi de 9h00 à 10h00** Cours de Hok L'Israël avec petit déjeuner
 Aussi on vous attend chaque soir du Lundi au Jeudi de 20 :00 a 21:15 Cours de Torah pour tous les niveaux Venez Découvrir Votre Niveau

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
 Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes
 825 Grattton, Ville Saint- Laurent, H4M 2G4,
 Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

1- COMITÉ DES DAMES HÉKHAL SHALOM

Vous invite à une soirée
HAFRACHAT 'HALLAH pour les dames
 Conférencier Rabbin Ronen A. Abitbol
LE MERCREDI 2 JANVIER 2019 À 19:30
 Commanditée par Mme. Joelle Soussana pour l'année de son frère Richard Isaac Benhaïm ben Léa Z"l - 29 Tévét
 Apportez un bol pour pétrir votre pâte, tous les ingrédients seront fournis

6- Un enfant avant la bar-mitsva ou bat-mitsva peut réciter la bénédiction Hagomel, mais il serait encore mieux de l'écouter d'un adulte (si lui aussi a voyagé) et se rendre quitte (voir le Ben Ich Haï parachat Ekev, 4)

7- La femme doit aussi réciter la bénédiction « Hagomel » après un voyage, ou après un accouchement. Elle doit la réciter en présence d'une assemblée de dix hommes. Donc après la prière elle se tiendra dans l'oratoire des femmes (ézzrat nachim), et récitera le Gomel

8- Si son mari est aussi tenu de réciter la bénédiction Hagomel (si lui aussi a voyagé), il pourra la rendre quitte, lorsqu'elle se tiendra dans l'oratoire des femmes et répondra Amen.

9- Selon la loi, après un accouchement une femme doit amener un « Korban Toda » - sacrifice de remerciement. A notre époque, malgré que nous ne puissions pas amener de sacrifices, mais comme-même elle récitera la bénédiction Hagomel.

APHORISME DE NOS SAGES (fr.chabad.org)

35. Il est écrit : « Vous vous tenez droits ce jour, devant l'Éternel votre D.ieu » (Deutéronome 29, 9). « Ce jour » fait référence à Roch Hachana qui est le jour du jugement. Cependant vous continuez à vous maintenir fermement debout, ce qui signifie que vous triompherez dans le jugement.

36. J'ai demandé au Machia'h « Quand viendras-tu ? » et il m'a répondu : « Lorsque tes sources jailliront à l'extérieur. »



CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 5 No.36

CHABBAT 29 DÉCEMBRE 2018 - 21 TÉVÉT 5779



PARACHA CHÉMOT

Allumage des bougies du Chabbat: 15:59
 Sortie du Chabbat: 17:09



Horaire des Offices - 2018 - 5779

Vendredi 28 Décembre 2018 - 20 TÉVÉT 5779

Mincha suivie d'Arvit: 16:00

Chabbat 29 Décembre 2018 - 21 TÉVÉT 5779

Chahrit: 8:15

Mincha:15:30- Seouda Chélichite suivie d'Arvit

Dimanche 30 Décembre 2018 - 22 TÉVÉT 5779

Chahrit: 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 16:00

Lundi 31 Décembre au Jeudi 3 Janvier 2018 - 5779

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 16:00

Vendredi 4 Janvier 2018 - 27 TÉVÉT 5779

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 16:00

Allumage des bougies: 16:06



Visitez notre site

PARACHA CHÉMOT

Moïse et le buisson ardent



Parachat Chemot

LES EGYPTIENS ASSERVIRENT LES ENFANTS D'ISRAËL.....

Le livre de Beréchit (la Genèse) est le livre de la Création: création du monde, création de l'homme, apparition d'Abraham, Yits'hak et Yaâkov, le 12 tribus et les Enfants d'Israël.

Le livre de Chemot (l'Exode, mais littéralement en Hébreu « les Noms »), est celui de la formation du peuple d'Israël. Par le biais de l'esclavage, de la sortie d'Egypte et du don de la Torah, cette famille de 12 frères va s'ériger en tant que peuple d'Israël.

Un Nom est un Program

Le premier verset du livre de Chemot enseigne: « Et voici les Noms des enfants d'Israël qui arrivèrent vers l'Egypte ». Ce n'est pas seulement une famille maintenant élargie à 70 individus qui arrivent en Egypte, ce sont leurs « Noms » (Chemot).

Dans la Torah, le nom n'est pas seulement une appellation conventionnelle mais désigne le potentiel spirituel d'une personne, et son statut.

Le 'Midrach Raba' (Chemot 1:5) va s'emparer de ces 12 noms et nous exposer qu'ils sont évoqués ici par rapport à la Ge'oula - la libération future.

•Reouven est mentionné car il est écrit (Chemot 3:7): « J'ai vu (rao ra-iti - Reouven) l'oppression de mon peuple. »

- Chimôn (Chemot 2:24) « Et D-ieu entendit (Yismâ - Chimôn) leur soupirs.
- Lévi: Car D-ieu s'est lié à Son peuple dans leur souffrance, (Lévi= accompagner, se lier).
- Yehouda : Car ils louent D-ieu » (ils vont croire à leur prochaine délivrance).
- Zevouloun : Car ils me feront un sanctuaire (Bet Zevoul) et je résiderai parmi eux.
- Gad : Car Il les nourrira de Manne qui est comme 'Zérâ Gad' (Chemot 16:31).
- Yossef : Car D-ieu rajoutera (Hossif=Yossef) dans le futur une nouvelle délivrance: celle de la royauté des Nations.

Rabbin Ronen Azriel Abitbol



Nous pourrions penser que ce Midrach n'est pas à sa place ! Il explicite les 'Noms' comme si l'exil touchait à sa fin et que la libération et même les libérations futures, étaient déjà concrètes... Mais, nous, nous ne sommes qu'au début du Livre de Chemot, l'esclavage se dessine à peine !

Donc nous comprenons que ce ne sont pas des individus qui descendent en Egypte, ce sont leurs 'Noms', c'est à dire leur 'programme' qui arrivent en Egypte.

Un Prénom

En hébreu, un prénom n'est pas un simple agrégat de lettres, au contraire, sa caractéristique essentielle s'y révèle. Le Midrach (Berechit Raba 17, 4) nous dit que le premier homme, Adam, a étudié l'essence de chaque créature et de là, en a tiré son nom. L'attribut de l'âne, par exemple, est de porter de lourds fardeaux. Aussi, en hébreu, est-il appelé 'hamor qui a la même racine que 'homer signifiant matérialisme.

Le même principe s'applique aux noms des peuples. Ainsi, Léa a nommé son quatrième fils Yéhouda, dont la racine est la même que celle du mot "merci" Toda. Les lettres peuvent être également être réarrangées et donner le saint Nom de D-ieu. La raison était que Léa voulait tout particulièrement "rendre grâce à l'Eternel".

La Solution Final

«Tout mâle nouveau-né, jetez-le dans le fleuve, et toute fille laissez-la vivre.» (Exode 1, 22).

La Paracha de la semaine aborde le thème de l'exil d'Égypte. Les enfants d'Israël sont asservis et sont astreints à de durs et pénibles travaux en terre égyptienne. Cette servitude fut progressive, jusqu'à aboutir à des décrets complètement inhumains et à une cruauté sans pareille. En effet, les 86 dernières années de cet exil (comme la valeur numérique du Nom Elokim représentant la rigueur divine) furent les plus dures. C'est alors qu'apparurent les décrets d'infanticide. Tous les nouveau-nés mâles devaient être noyés dans le Nil. Ainsi que d'autres terribles décrets dont la cruauté est inimaginable.

Mais pourquoi l'élimination des mâles devait se faire justement à travers le Nil ? Et pourquoi n'ont-ils pas décrété de tuer même les filles ?

Pour la première question dit le Rabbi M. M. de Loubavitch Zt"l: C'est que le Nil était le dieu de l'Égypte. Ainsi, en plus de les éliminer physiquement, ils voulaient en plus les «noyer» dans leur idolâtrie. Un autre commentaire du Kehilat Yits'hak, qui explique que le Talmud nous révèle que quelque chose qui a été créé par de la sorcellerie redevient normale et s'annule en étant plongée dans l'eau. Ainsi, la Guemara raconte qu'un certain âne, après être passé sous l'eau, devint un bout de bois. C'est que quelqu'un avait utilisé de la sorcellerie pour créer cet âne à partir d'un bout de bois. De même, Pharaon craignait que les parents du bébé n'usent de sorcellerie pour créer un bébé à base d'un morceau de bois par exemple, de sorte que les égyptiens chargés de tuer les bébés ne s'aperçoivent pas de la différence et tuent les faux bébés. Pour éviter ce subterfuge, il décréta de jeter tout nouveau-né mâle dans le Nil. Ainsi, si le bébé fond dans l'eau, ils s'apercevront qu'il est issu d'un acte de sorcellerie.

Sur la deuxième question répond le Rav Ben Ich 'Hai, que ne pas tuer les filles fait partie de leur plan vicieux. S'ils tuaient tout bébé, les Hébreux n'auraient plus de bébé car il serait forcément tué. Ainsi, les égyptiens ne tueraient personne. Mais, en laissant vivre les filles, ils se dirent qu'à présent, les Juifs feront encore des bébés, dans l'espoir que ce soit une fille. Mais alors, il y aura inmanquablement des garçons, et ainsi ils pourront réaliser leur plan cruel de tuer les garçons.

Le même Yossef

« Toutes les personnes issues de la lignée de Yaâkov étaient au nombre de soixante-dix, et Yossef était en Egypte » (Chemot 1, 5)

Ce verset après une première lecture paraît assez simple. Il nous dit simplement le nombre de personne descendues avec notre patriarche, et précise que Yossef du fait de son propre histoire, était déjà en Egypte.

Pourtant d'après Rachi, le verset doit être compris autrement. Rachi commente sur l'expression « et Yossef était (déjà) en Egypte » : Et lui aussi était dans le compte des soixante-dix, et ceci vient nous apprendre, car nous savions qu'il était en Egypte, (donc ceci vient nous apprendre) la grandeur de Yossef. Il était le même Yossef qui gardait le troupeau de son père, et aussi celui que lorsqu'il était à diriger l'Égypte, resta un juste. En d'autres mots Yossef faisait partie intégrante de cette famille, qui compté soixante-dix personnes. C'est-à-dire, qu'il était par sa grandeur, toujours un membre à part entière de cette famille exceptionnelle par ses valeurs, son projet, qu'est la famille de Yaâkov.

Comme des Épines

« Mais, plus on l'opprimait, plus sa population grossissait et débordait ; ils conçurent de l'aversion pour les enfants d'Israël ». (Chemot 1, 12)

Quand un égyptien avançait, sur son chemin ; il voulut passer mais des enfants hébreux jouaient au milieu de son chemin, l'empêchant de passer malgré ses cris. Les égyptiens virent les enfants hébreux comme des épines dans leurs yeux; toutes les rues étaient pleines de ces enfants hébreux. Ils vinrent se plaindre contre eux : comment pouvez-vous mettre au monde autant des bébés ? Pratiquez des avortements ! La natalité surnaturelle des enfants hébreux dérangerait beaucoup les égyptiens. De plus, le visage des enfants juifs sont emplis de sainteté que les égyptiens n'étaient pas capables de regarder

Le miracle de la naissance

« Les enfants d'Israël se fructifièrent... » (Chemot 1, 7).

Le Midrach enseigne que les femmes enfantèrent six enfants en même temps. Dit le Ohel Yaâkov, cela explique pourquoi la Torah n'évoque pas le miracle de la naissance de Moché qui naquit lorsque sa mère avait 130 ans, alors qu'elle insiste sur le miracle de Sarah qui accoucha à « seulement » 90 ans. C'est que comme en Égypte, les naissances étaient de toute façon miraculeuses, puisque les femmes accouchaient de six bébés, ainsi, le miracle de la mère de Moché s'inscrivait dans le contexte de l'époque. Mais Sarah accoucha à 90 ans, alors qu'à son époque, les naissances n'étaient pas miraculeuses. Ainsi, il convient de signaler ce miracle.

La naissance de Moshé pas de Miracle

Mais malgré ce décret la Torah nos dit: «Les enfants d'Israël se fructifièrent... » (1:7).

Le Midrach enseigne que les femmes enfantèrent six enfants en même temps. Dit le Ohel Yaâkov, cela explique pourquoi la Torah n'évoque pas le miracle de la naissance de Moché Rabénu qui naquit lorsque sa mère avait 130 ans, alors qu'elle insiste sur le miracle de Sarah qui accoucha à «seulement» 90 ans. C'est que comme en Égypte, les naissances étaient de toute façon miraculeuses, puisque les femmes accouchaient de six bébés, ainsi, le miracle de la mère de Moché s'inscrivait dans le contexte de l'époque. Mais Sarah accoucha à 90 ans, alors qu'à son époque, les naissances n'étaient pas miraculeuses. Ainsi, il convient de signaler ce miracle.

Le Coin de la Halakha - La Berakha du Gomet

Il est écrit dans la guémara Brakhot (54b) « Rabbi Yéhouda a dit selon la parole de Rav que dans quatre cas, on est tenu de rendre grâce à D-ieu :

- celui qui voyage en mer.
- Celui qui voyage dans le désert.
- Celui qui était malade et s'est rétabli.
- Celui qui sort de prison.

1- Il faut réciter « Hagomel » en présence d'une assemblée de 10 hommes puisqu'il est écrit (Psaumes chap.107, 32) : «Qu'ils l'exaltent dans l'assemblée du peuple »

2- Le Ben Ich Hay écrit que 10 hommes restent assis ainsi qu'il est écrit : « **bémoshav zkénim yalelouou** » - ils proclament des louanges dans le conseil des anciens. Il ajoute que celui qui récite la bénédiction doit se tenir debout comme celui qui apporte le sacrifice de Toda (sacrifice de remerciement).

3- Nous récitons dans la bénédiction « qui fait grâce à ceux qui sont indignes et qui m'a comblé de tes bienfaits ». D'après le sens littéral, nous comprenons que Hachem comble de bienfaits même ceux qui ne le méritent pas.

4- L'assemblée qui entend cette bénédiction doit répondre « Que Celui qui t'a comblé de ses bienfaits te conserve en bonnes grâces ». Si ces derniers n'ont pas répondu cette phrase, la personne est tout de même quitte. Cette personne répondra Amen à la suite de la phrase récitée par l'assemblée.

5- Le Ben Ich Hay écrit (parachat Êkev) qu'avant de réciter la bénédiction Hagomel, on dira le verset (Psaume 111, verset 1) « Je louerai l'Eternel de tout mon cœur dans le cercle des justes, dans l'assemblée ».

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

1- M. RAPHAËL DAYAN POUR LA NAHALA DE SA MÈRE SUZANNE SAADA DAYAN BAT SULTANA Z"l

2- M. SIMON ASSAYAG POUR LA NAHALA DE SON PÈRE AIMÉE ASSAYAG Z"l

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN

